GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

CLIMAT, ATTRACTIVITÉ, TRANSITIONS, SOLIDARITÉS, PROXIMITÉ

LA FEUILLE DE ROUTE DE LA MAJORITÉ DE GAUCHE, ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE (2022-2026)

SOMMAIRE

04
LE CLIMAT NOUS OBLIGE

06
UNE MÉTROPOLE ATTRACTIVE

10
UNE MÉTROPOLE DES TRANSITIONS

14
UNE MÉTROPOLE DES SOLIDARITÉS

18
UNE MÉTROPOLE DE PROXIMITÉ

22
LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ

LE CLIMAT NOUS OBLIGE

Notre territoire a toujours été à l'avant-garde dans bien des domaines, et aujourd'hui, par cette capacité à innover, par sa position géographique particulière et par ses atouts singuliers, la métropole Grenoble-Alpes doit relever les défis économiques, sociaux et environnementaux et répondre aux attentes des personnes qui vivent dans l'ensemble des communes de son territoire.

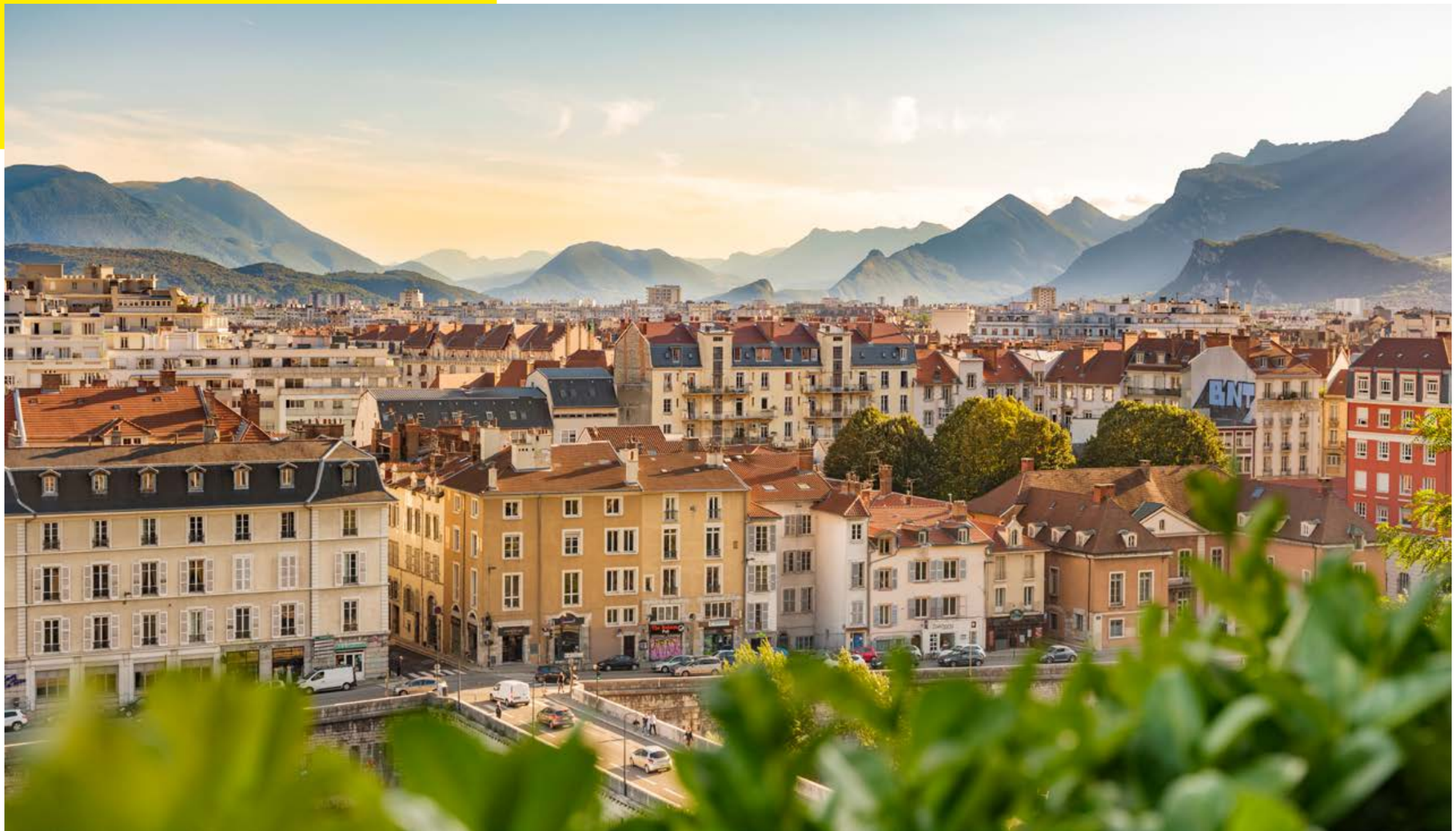

Les alertes régulières du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et celles de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques nous obligent à inscrire les actions de Grenoble-Alpes Métropole dans le cadre de l'urgence climatique, de la préservation de la biodiversité et d'une transition vers la neutralité carbone, en tenant compte des impératifs de solidarité et de justice sociale, et au service des habitantes et habitants de toutes les communes. Ce sont les lignes directrices qui doivent guider nos actions et notre vision de l'avenir, dans la limite des ressources, des compétences et des moyens dont dispose Grenoble-Alpes métropole.

Dans ce cadre, depuis 2014 la métropole a défini ses objectifs à l'horizon 2030, qui tiennent compte des impératifs du climat et qui sont inscrits dans des documents d'orientation et de planification adoptés par le conseil métropolitain. Il s'agit, notamment des documents suivants :

- Schéma directeur de l'énergie,
- Schéma directeur des déchets,
- Schéma directeur des espaces économiques
- Plan local d'urbanisme intercommunal
- Plan de déplacements urbains,
- Zone à faibles émissions mobilités
- Programme cadre de renouvellement urbain
- Programme local de l'habitat
- Plan climat air énergie territorial
- Plan de prévention du bruit dans l'environnement
- Plan d'actions en faveur de la politique cyclable
- Règlement Local de Publicité Intercommunal
- Délibération cadre pour l'exercice des compétences eau potable, assainissement, défense extérieure contre l'incendie et eaux pluviales 2021-2026,
- Délibération cadre pour l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

Pour certains sujets, les feuilles de route ont été mises à jour après 2020. Nous nous obligeons à prendre à notre compte les objectifs et les orientations définies dans ces documents, à les mettre à jour et à les enrichir.

Pour mettre en œuvre ses politiques, la métropole doit disposer d'outils en propre ou partagés avec d'autres instances : sociétés publiques locales, sociétés d'économie mixte, sociétés, syndicats, associations, établissements publics, groupements d'intérêts publics, groupements d'intérêts économiques. Elle utilisera les outils existants ou en créera des nouveaux. La métropole clarifiera les objectifs et la gouvernance de ces outils pour se donner les moyens d'exercer ses compétences, en particulier dans le domaine de l'aménagement, du logement, de l'énergie.

UNE MÉTROPOLE ATTRACTIVE

La qualité de vie, la nature et les paysages, les équipements et les espaces publics remarquables, l'hospitalité, la culture, le sport, l'Université, l'innovation et la recherche scientifique sont des éléments primordiaux de l'attractivité de la métropole, qui déterminent son dynamisme économique et son rayonnement international. Son tissu social et culturel varié issu de son histoire lui donne une capacité particulière d'intégration qu'il faut entretenir.

Le développement économique de la métropole se conçoit en relation avec celui des territoires voisins. La stratégie économique de la métropole sera formalisée à la suite des ateliers de concertation prévus en 2022. Les orientations principales que portera la métropole et ses satellites sont les suivantes :

- Définir une politique foncière pour le développement, l'installation d'entreprises et d'activités industrielles, et leur relocalisation, avec la sanctuarisation du foncier économique existant, la rénovation des zones d'activités les plus anciennes, la densification des zones d'activités par des bâtiments plus compacts, la reconversion de sites et de friches industrielles, la possibilité d'imposer des baux emphytéotiques pour maîtriser la mutation des fonciers métropolitains ; tout cela en tenant compte des équilibres entre les territoires et des besoins de mobilités des salariés.
- Diversifier le tissu économique et favoriser le commerce de proximité, dans un souci de résilience aux crises sanitaires ou économiques, et de lutte contre la vacance commerciale. La Foncière commerciale sera un des outils de cette politique.
- Favoriser l'innovation et le soutien aux startups en particulier dans le domaine des économies d'énergie, de l'économie circulaire, du recyclage et du réemploi. Favoriser les entreprises engagées dans la transition énergétique, par leur activité mais aussi par leur pratique.
- Aider les entreprises, dans les filières classiques comme dans l'économie sociale et solidaire, dans le cadre d'engagements puis d'évaluations concernant tout ce qui est inclus dans la responsabilité sociale et environnementale, incluant entre autres l'emploi et l'insertion, mais aussi le bruit et la pollution.

La métropole doit affirmer sa politique en matière de tourisme et de loisirs de proximité, développer le tourisme quatre saisons, en lien particulier avec les territoires de montagne, traiter le sujet des mobilités vers les lieux touristiques, l'innovation en matière de tourisme solidaire. A ce sujet, la coopération avec les intercommunalités voisines et les parcs naturels est fondamentale.

La métropole doit porter des ambitions particulières pour les équipements culturels à caractère national (MC2, Hexagone) dont elle a la charge : entraînement, dynamisation, exemplarité de la politique culturelle, au profit de toutes les communes. Elle doit mettre en réseau et en synergie les acteurs et les équipements culturels communaux, et contribuer à mettre la culture à la portée de tous les publics. La culture scientifique et technique doit continuer à être portée par la métropole, en particulier pour expliquer et faire comprendre les enjeux climatiques. Le futur centre des sciences, les structures associatives doivent être des supports à ces actions. Par ailleurs, le patrimoine culturel ouvrier et paysan, dans la plaine comme dans la montagne ne doit pas être oublié.

Le sport favorise l'émancipation et l'apprentissage des règles sociales. La politique sportive métropolitaine reposera sur trois axes prioritaires.

- Tout d'abord, le développement des activités dans un but de santé publique, avec en particulier la pratique sportive féminine, les sports de bien-être et de plein air.
- Ensuite, elle mettra en réseau les différents acteurs du sport d'excellence : avec le monde sportif, le monde éducatif et le monde économique, elle participera à la mise en valeur des athlètes et des clubs de haut niveau qui sont des moteurs pour le développement des sports amateurs et de loisirs.
- Des réflexions sont nécessaires sur l'harmonisation voire la création d'équipements aquatiques dans notre métropole. L'accès à l'eau deviendra crucial en périodes de canicule, et le site de loisirs du Bois français est un atout à valoriser. Les grands équipements dont la métropole a la responsabilité, à savoir la base nautique du Pont d'Oxford, le vélodrome d'Eybens, la patinoire Pôle Sud, le Stade des Alpes et les sites pour les activités sportives, de loisirs, pastorales et sylvicoles du Col de Porte et du Sappey-en-Chatreuse, doivent nous permettre par leurs qualités et leurs images, de jouer un rôle important pour l'attractivité de notre territoire.

Par ailleurs, toujours dans le domaine des sports, la métropole sera attentive aux sujets de transparence financière et de pratiques durables sur le plan environnemental.

UNE MÉTROPOLE DES TRANSITIONS

Le dérèglement climatique nous impose d'investir dans des mesures d'adaptation, d'atténuation et de limitation des risques, dans les innovations technologiques, mais aussi dans des outils de formation et de participation citoyenne. La collectivité doit en effet expliquer et faire comprendre ses choix, pour favoriser l'adhésion des habitantes et habitants afin de construire une métropole résiliente. Une convention citoyenne pour le climat est mise en place par la métropole, avec des citoyennes et des citoyens tirés au sort. L'impératif d'équité sociale et environnementale est central, car les impacts du changement climatique, comme ceux de la crise sanitaire montrent que les personnes vulnérables et précaires sont les premières victimes.

La métropole s'est donné des objectifs de transitions ambitieux, et en particulier des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre directs et indirects. Ceux-ci sont inscrits dans le Plan climat air énergie qui est notre référence, et les plans ou schémas directeurs déjà cités (énergie, déchets, PDU), avec en particulier le PLUI et son Orientation d'aménagement et de programmation Paysages et Biodiversité. La métropole réaffirme son attachement à un pôle public de l'énergie incluant les SEM et SPL qui lui sont rattachées. La métropole se doit d'être exemplaire dans la gestion de ses propres équipements et dans ses pratiques et ses marchés publics.

La métropole souhaite accompagner les ménages et les acteurs du territoire dont les moyens ne permettent pas d'agir par eux-mêmes pour la rénovation thermique des bâtiments, pour les changements de mode de chauffage, pour le changement de véhicules, avec des dispositifs équitables et lisibles. Ces aides financières doivent rester soutenables par le budget de la métropole. La métropole ne peut à elle seule financer tous les dispositifs et elle sollicitera les collectivités partenaires et l'État.

Une véritable politique de développement de l'agriculture et de préservation des terres agricoles doit se poursuivre, pour développer les filières d'alimentation locale et particulièrement celles de l'agriculture biologique, pour aider des agriculteurs à s'installer, et pour créer des fermes urbaines, pour aider les communes à organiser la restauration collective. L'action métropolitaine est nécessaire pour aider les communes pour la maîtrise du foncier et l'ingénierie. Les surfaces boisées sont très importantes dans la métropole, aussi la politique forestière doit soutenir les filières du bois.

Feuille de route de la majorité de gauche, écologiste et solidaire
Grenoble Alpes Métropole 2022-2026

Les sujets de protection des sols, des ressources en eau, du paysage, des espaces de promenade, doivent être pris en compte. La métropole doit planifier avec les communes la plantation d'arbres, la végétalisation et la désimperméabilisation d'espaces publics. Elle doit accompagner les associations pour des actions de sensibilisation et de formation, en particulier en directions des enfants. Enfin, nous devons agir, dans ces domaines, de concert avec les territoires voisins, dans un cadre contractuel.

Le thème de la santé est transversal et doit sous-tendre les politiques métropolitaines dans de nombreux domaines. La qualité de l'air fait l'objet de programmes lancés depuis plusieurs années. La Zone à faible émission mobilités nécessite un accompagnement très important pour rendre cette évolution comprise et acceptable. Les alternatives à l'automobile doivent continuer à être développées. Le dispositif de la prime air-bois pour remplacer les chauffages au bois polluants doit être renforcé.

Les changements de la façon de se déplacer et la diminution de la part modale de l'automobile sont toujours un enjeu fondamental de notre métropole, avec le Plan de déplacement urbain comme référence, et ses objectifs à l'horizon 2030. La métropole devra donc doter le Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG) des moyens financiers nécessaires à son fonctionnement et à ses investissements et y porter ses engagements. La métropole est attachée au développement du RER métropolitain, avec la desserte cadencée vers le nord, le sud et l'est de la métropole ; elle le fera aux côtés des autorités compétentes (Etat, Région).

Le développement des transports en commun périurbain est également nécessaire, sans oublier les liaisons vers les montagnes. Les pôles d'échange multimodaux sont à développer en périphérie de la métropole, et aux points névralgiques des réseaux de transport. Le lien régulier avec les usagers est à recréer, avec des comités de ligne. Le réseau des infrastructures cyclables sécurisées doit continuer à être fortement développé, dans les zones très urbaines, comme dans les liaisons entre communes éloignées du centre.

UNE MÉTROPOLE DES SOLIDARITÉS

Permettre à toutes et tous d'avoir un logement décent, cela doit être l'objectif premier de la métropole. La crise sanitaire a encore mis en évidence, s'il en était besoin, les inégalités sociales et spatiales. La métropole doit faciliter et aider la construction de logements sociaux et de logements en accession sociale, équitablement répartis, en particulier dans les communes soumises à la loi Solidarité et renouvellement urbain, avec la perspective des 25% de logements sociaux à atteindre en 2025. A ce titre, la métropole s'appuiera sur l'outil qu'est l'EPFL, afin de mener une politique foncière ambitieuse visant à produire des logements abordables. Des solutions particulières doivent être cherchées pour le logement des classes moyennes. Dans cette perspective, les moyens de développer l'accession sociale doivent être proposés aux communes, avec l'Organisme foncier solidaire de Grenoble-Alpes.

La métropole a défini des règles dans le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) en cohérence avec le Schéma de cohérence territoriale (SCoT), avec un objectif de limitation de l'étalement urbain au profit des zones naturelles et agricoles, mais aussi de développement préférentiel dans les zones où sont présents ou doivent être améliorés les services, l'activité économique et les mobilités. Ces règles du PLUI incluent également des règles de mixité sociale. Toutes ces règles s'accompagnent des Orientations d'aménagement et de programmation Paysage et biodiversité, qui doivent permettre de maintenir la présence de la végétation en ville. L'objectif de zéro artificialisation nette des sols devra être poursuivi, avec des méthodes à définir collectivement. Bien des territoires de la métropole sont soumis aux risques naturels.

Un travail conjoint entre les communes, la métropole et les services de la Préfecture est nécessaire pour trouver des solutions pour les habitations existantes soumises aux risques, et pour définir les conditions de constructions nouvelles résilientes, là où c'est possible. Il faut réussir à concilier les injonctions préfectorales de construire et de protéger contre les risques naturels. Cet urbanisme des transitions et de la résilience concerne aussi les entreprises et les commerces, ainsi que les zones d'activités économiques.

Les réglementations particulières sur l'énergie, la décarbonation et les paysages doivent aussi permettre aux communes de contrôler l'impact sur l'environnement. La métropole doit faire aboutir la création de l'aire de grand passage pour les gens du voyage, et trouver des solutions pour remédier aux risques naturels auxquels sont soumis de nombreuses aires d'accueil.

Dans ses compétences, la métropole contrôle l'application du PLUI, en lien avec la Préfecture, et elle dialogue avec les communes pour mettre à jour les programmes locaux de l'habitat (PLH). La métropole doit se doter d'outils publics de gestion, de rénovation et de construction de logements sociaux. La démarche d'encadrement des loyers sera reprise et le dispositif Logement d'abord renforcé. Une politique globale du logement doit s'accompagner d'une résorption de l'habitat insalubre ou indécent, du surpeuplement, des logements vacants. Les quartiers financés par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), mais aussi certains quartiers identifiés dans le cadre du Contrat de ville, ou pour des besoins spécifiques comme le centre de Vizille, nécessitent une attention particulière.

La métropole Grenoble-Alpes doit encore amplifier les programmes d'aide financière à la réhabilitation des logements anciens, sans oublier les copropriétés fragilisées, sur le plan thermique (MurMur) mais aussi dans la gestion des espaces communs. La lutte contre la précarité énergétique doit se poursuivre, en lien avec les distributeurs d'énergie. Le rôle de la métropole est aussi de labéliser les entreprises du secteur, pour donner aux usagers des gages de qualité.

La métropole continuera à développer la tarification sociale de l'eau. La métropole ne maîtrise pas directement la tarification de l'énergie, mais elle restera en lien étroit avec les distributeurs sur ces sujets et accompagnera les actions de lutte contre la précarité énergétique.

Une refonte de la politique tarifaire des transports en commun est engagée par le Smmag. Dans ce cadre, des critères de revenus et des gratuités ciblées seront étudiées, de façon concomitante avec le développement de l'offre des mobilités, avec l'élargissement et l'harmonisation des réseaux. Les premières mesures seront mises en œuvre avant le mi-mandat. Ces sujets où il y a une forte attente, de forts enjeux et des débats nationaux doivent faire l'objet d'une réflexion approfondie et sérieuse.

L'action sociale est une compétence des communes avec leurs Centre communaux d'action sociale (CCAS), mais la métropole poursuivra le soutien aux associations qui agissent pour la solidarité et l'action sociale. En matière d'insertion et d'emploi, la métropole doit agir en cohérence avec sa politique de développement économique, et rester un territoire d'innovation sociale. Elle doit porter des ambitions fortes et assumer son rôle de chef de file en matière d'accès à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées (jeunes, adultes peu ou pas qualifiés, victimes de discriminations, primo-arrivants, réfugiés, personnes en situation de logement précaire, habitants des quartiers de la politique de la ville, personne en situation de handicap...) en s'appuyant sur les missions locales et sur le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), en constituant un guichet unique des employeurs pour tous les métiers et en contribuant au développement de l'offre de formation.

La métropole doit être exemplaire dans l'égalité de traitement des femmes et des hommes, et dans la lutte contre les discriminations, et porter publiquement ces sujets. Elle doit aussi être exemplaire pour l'accessibilité des bâtiments et des espaces publics.

Au regard de ses compétences en matière de prévention spécialisée et d'animation du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), la métropole se donne comme objectif d'être un lieu d'échange, autant que de coordination des actions conduites par les communes, pour pouvoir peser vis-à-vis des différents services de l'État. Cette intelligence collective doit lui permettre, à côté des nombreux dispositifs existants, de promouvoir des actions innovantes, reconnues prioritaires dans le cadre de sa stratégie 2021-2024, comme le travail sur la création d'un service mutualisé de médiation sociale de proximité, ou la consolidation d'un observatoire métropolitain de la délinquance.

UNE MÉTROPOLE DE PROXIMITÉ

Grenoble-Alpes métropole est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Le fait métropolitain doit s'affirmer dans notre territoire, qui n'était jusqu'en 2015 qu'une communauté d'agglomération. Les différences géographiques et sociales de nos communes sont importantes, ce qui rend primordiale la coopération intercommunale. Dans un esprit de réciprocité et de respect des périmètres existants, la coopération avec les EPCI voisins doit être renforcée, dans les domaines de l'attractivité, des transitions, des solidarités, de même que la coopération avec le Département de l'Isère et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans leurs domaines de compétence.

Pour répondre à la crise de la représentation, la métropole Grenoble Alpes se doit d'être exemplaire en matière démocratique, pour la rapprocher des citoyennes et citoyens qui en sont majoritairement très éloignés. Un pacte de citoyenneté doit être adopté, pour organiser la participation citoyenne à l'échelle métropolitaine, et permettre l'innovation dans ce domaine. L'évaluation des politiques publiques doit être renforcée, pour la métropole, mais aussi pour l'ensemble de ses satellites.

Les habitantes et les habitants attendent un service public de qualité et de proximité. Le bon interlocuteur pour leurs besoins doit être atteignable, sans que les institutions se renvoient la balle. La métropole et les communes doivent mettre en place des dispositifs répartis dans le territoire, et former leurs agents, pour qu'une réponse unique puisse être donnée.

Il n'est pas prévu de nouveaux transferts de compétence des communes vers la métropole. S'il y a injonction de l'État, ou bien pour des sujets particuliers ou des circonstances particulières, et dans le cas d'une volonté partagée entre les communes et la métropole, le transfert de compétence reste une possibilité.

La métropole devra rechercher l'efficacité et trouver la bonne échelle d'intervention, entre les politiques qui n'ont de sens qu'à son niveau, et les actions de proximité qui doivent être réfléchies et conduites au niveau infra territorial le plus pertinent.

Les relations entre les communes et la métropole doivent être améliorées, en particulier pour les interventions de voirie qui doivent permettre un entretien préventif. Les organisations métropolitaines par secteurs d'intervention doivent être connue des communes, avec des interlocuteurs par type de compétence. L'entretien des voiries et des ouvrages d'art, notre patrimoine commun, doit se faire en lien étroit avec les communes, avec les fonds de concours financier liés à la qualité des aménagements. La métropole a défini des standards d'aménagement de l'espace public, mais elle doit laisser aux communes, qui ont la connaissance de proximité, des marges d'appréciation et de modification.

Feuille de route de la majorité de gauche, écologiste et solidaire
Grenoble Alpes Métropole 2022-2026

Les conférences de territoires sont à redéfinir, dans leur contenu ainsi que dans leur forme, avec le sujet particulier des secteurs géographiques, à envisager par bassins de vie ou bassins d'usage cohérents. Elles pourraient porter des projets de territoire, avec des informations montant des communes vers la métropole. L'information des conseillers municipaux doit être améliorée, ainsi que leur intégration dans les dynamiques métropolitaines. La conférence des maires garde toute son importance, et son rôle d'espace d'échange informatif et consultatif doit être précisé dans le pacte de gouvernance.

La métropole a choisi un développement polycentrique, qui correspond à son histoire, et qui permet de trouver un équilibre entre les exigences complémentaires du logement, des emplois, des loisirs, de la culture et du sport et des mobilités. Les projets d'aménagements des différentes centralités (Grandalpe, Portes du Vercors, Vizille, Polarité Nord-est, Bastille) traduisent ces orientations, et sont définis en concertation avec les communes concernées, et toutes les parties prenantes concernées.

Le document socle servant à redéfinir les relations entre la métropole et les communes est le Pacte de gouvernance et de citoyenneté. Son outil principal peut être le contrat de co-développement entre la métropole et les communes, qui planifie le rôle de chacune au regard des compétences respectives, et peut inclure des mécanismes de délégation de la métropole aux communes qui le souhaiteraient, ainsi qu'une logique de co-financement par fonds de concours croisés. Cela doit permettre l'affirmation du couple métropole-communes.

Le Conseil de développement est un acteur important de la vie démocratique métropolitaine avec un rôle d'évaluation et de saisine affirmé. Il contribue à l'enrichissement des politiques publiques métropolitaines. La métropole définit une charte de la participation citoyenne. L'action des membres du conseil métropolitain, des membres des conseils municipaux doit être appuyée et complétée par celle des citoyennes et des citoyens, venant ainsi enrichir l'action des techniciens de l'institution.

Pour les sujets métropolitains dans une commune, la commune doit être associée à l'organisation de la participation citoyenne. Les avis de la Commission consultative des services publics locaux et des comités d'usagers doivent être valorisés.

La métropole cherche à développer une police de l'environnement mutualisée, pour réduire les incivilités et les dépôts sauvages de déchets.

La formalisation du pacte fiscal et financier de solidarité entre communes au sein de la métropole est faite dans une dynamique d'équité de traitement et d'une prise en considération des réalités sociales et financières des communes. Le problème général des finances des EPCI et des communes, qui sont en proximité pour traiter les solidarités, les transitions, et l'attractivité fait l'objet de l'attention constante de la métropole et de ses communes.

La métropole veut agir en proximité, et en relation avec ses communes. Elle n'oublie pas cependant les relations avec les territoires voisins, dans des domaines variés : mobilités, économie, tourisme, gestion des déchets, alimentation, agriculture et forêts...

La métropole se doit d'être présente dans les organismes nationaux ou internationaux, pour influer sur les décisions, et pour faire connaître ses éléments d'attractivité et ses politiques de transitions écologiques et de solidarités.

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ

PRÉSIDENT

Christophe FERRARI
Maire de Pont-de-Claix
Président

VICE-PRÉSIDENTS

Michelle VEYRET
Saint-Martin-d'Hères
1ère vice-présidente
Administration générale, Ressources humaine, Patrimoine

Salima DJIDEL
Grenoble
2e vice-présidente
Santé, Stratégie et Sécurité alimentaire

Raphaël GUERRERO
Maire de Jarrie
3e vice-président
Finances, Évaluation des politiques publiques, Dialogue de gestion

Mélina HERENGER
Meylan
4e vice-présidente
Tourisme, Attractivité,Innovation, Université, Qualité de vie

LIONEL COIFFARD
Vigille
5e vice-président
Prévention, Collecte et Valorisation des déchets

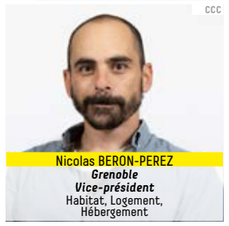

Nicolas BERON-PEREZ
Grenoble
Vice-président
Habitat, Logement, Hébergement

Ludovic BUSTOS
Maire de Poisat
Vice-président
Stratégie foncière, Urbanisme, PLUi

Pascal CLOUAIRE
Grenoble
Vice-président
Culture, Éducation, Participation citoyenne

Elizabeth DEBEUNNE
La Tronche
Vice-présidente
Économie sociale, solidaire et circulaire

Céline DESLATTES
Grenoble
Vice-présidente
Emploi, Insertion, Jeunesse

Francis DIETRICH
Maire de Champ-sur-Drac
Vice-président
Territorialisation, Services métropolitains

Guy JULLIEN
Veurey-Voroize
Vice-président
Economie, Industrie, Résilience économique

Sylvain LAVAL
Maire de Saint-Martin-le-Vinoux
Vice-président
Espace public, Voirie, Infrastructures cyclables et mobilités douces

Yann MONGABURU
Grenoble
Vice-président
Défi climatique, Biodiversité, Éducation à l'environnement

Anne-Sophie OLMOS
Grenoble
Vice-présidente
Cycle de l'eau

CYRILLE PLENET
Maire de Séchilienne
Vice-président
Agriculture, Filière bois, Montagne

Eric ROSSETTI
Quaix-en-Chartreuse
Vice-président
Communes, Proximité, Politique funéraire, Cimetière

Thierry SEMANAZ
Saint-Martin-d'Hères
Vice-président
Sports

Renzo SULLI
Maire d'échirolles
Vice-président
Grands projets d'aménagement, Renouvellement urbain

Pierre VERRI
Maire de Gières
Vice-président
Air, Énergie, Climat

CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Pierre BEJJAJI
Eybens
Conseiller délégué
Prévention de la délinquance Prévention spécialisée

Cécile CENATIEMPO
Grenoble
Conseillère déléguée
Qualité de l'air

Florent CHOLAT
Maire de Champagnier
Conseiller délégué
Développement du numérique, Innovation digitale, Gestion publique de la donnée

Pierre LABRIET
Échirolles
Conseiller délégué
Enseignement supérieur, Recherche

Corine LEMARIEY
Varces-Allières-et-Risset
Conseillère déléguée
Egalité entre les femmes et les hommes, Lutte contre les discriminations

Jean-Yves PORTA
Maire de Vaulnaveys-le-Haut
Conseiller délégué
Risques naturels et technologiques

Laëtitia RABIH
Échirolles
Conseillère déléguée
Solidarité, Politique de la ville

Jérôme RUBES
Saint-Martin-d'Hères
Conseiller délégué
Commande publique

Dominique SCHEIBLIN
Eybens
Conseillère déléguée
Gens du voyage

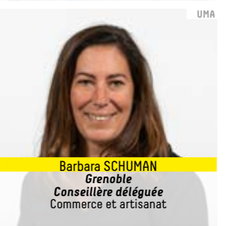

Barbara SCHUMAN
Grenoble
Conseillère déléguée
Commerce et artisanat

UMA (37 MEMBRES)
Une Métropole d'Avance

NMC (25 MEMBRES)
Notre Métropole Commune

ACTES (17 MEMBRES)
Arc des Communes en Transitions Écologiques et Sociales

CCC (13 MEMBRES)
Communes, Coopération et Citoyenneté

CONSEILLERS MÉTROPOLITAINS

Anouche AGOBIAN
Grenoble

Maxence ALLOTO
Grenoble

Laurent AMADIEU
Maire de Saint-Égrève

Léah ASSALI
Saint-Martin-d'Hères

Christian BALESTRIERI
Maire de Proveysieux

Margot BELAIR
Grenoble

El Hasni BEN REDJEB
Grenoble

Olivier BERTRAND
Grenoble

Zaïm BOUHAFS
Échirolles

Hassen BOUZEGHOUB
Grenoble

Annabelle BRETTON
Grenoble

Jérôme BUISSON
Notre-Dame-de-Mésage

Kheira CAPDEPON
Grenoble

Philippe CARDIN
Maire de Meylan

Emmanuel CARROZ
Grenoble

Françoise CHARAVIN
Saint-Égrève

Brahim CHERAA
Saint-Martin-d'Hères

Benjamin COIFFARD
Saint-Égrève

Alan CONFESSON
Grenoble

Jean-Luc CORBET
Maire de Varces-Allières-et-Risset

Sylvie CUSSIGH
Gières

Amandine DEMORE
Échirolles

Sylvain DULOUTRE
Maire de Sarcenas

Simon FARLEY
Maire de Le Gua

Franck FLEURY
Herbeys

Vincent FRISTOT
Grenoble

Christine GARNIER
Grenoble

Jean-Marc GAUTHIER
Maire de Vaulnaveys-le-Bas

Michel GAUTHIER
Maire de Miribel-Lanchâtre

Souad GRAND
Le Pont-de-Claix

Norbert GRIMOUD
Maire de Saint-Georges-de-Commiers

Séverine JACQUIER
Vigille

Nicolas KADA
Grenoble

Diana KDOUH
Saint-Martin-d'Hères

Sandra KRIEF
Grenoble

Vincent LECOURT
Maire de Mont-Saint-Martin

Lucille LHEUREUX
Grenoble

Guillaume LISSY
Maire de Seyssinet-Pariset

Jacqueline MADRENNES
Échirolles

Anahide MARDIROSSIAN
Saint-Martin-le-Vinoux

Nathalie MARGUERY
Seyssins

Elisa MARTIN
Grenoble

Christian MASNADA
Maire de Saint-Pierre-de-Mésage

Gilles NAMUR
Grenoble

MARC ODDON
Maire de Venon

Georges OUDJAOUDI
Saint-Martin-d'Hères

Chloé PANTEL
Grenoble

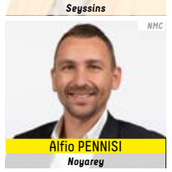

Alfio PENNISI
Noyarey

Laura PFISTER
Grenoble

Lionel PICOLLET
Grenoble

Éric PIOLLE
Maire de Grenoble

David QUEIROS
Maire de Saint-Martin-d'Hères

Agnès RENIER
Notre-Dame-de-Commiers

Alban ROSA
Échirolles

Hakim SABRI
Grenoble

Laura SIEFERT
Seyssinet-Pariset

Guy SOTO
Maire de Montchaboud

Bertrand SPINDLER
Maire de La Tronche

Gilles STRAPPAZZON
Maire de Saint-Barthélémy-de-Séchilienne

Jean-Paul TROVERO
Fontaine

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE
LE FORUM
3 RUE MALAKOFF - CS 50053
38031 GRENOBLE CEDEX
04 76 59 59 59

www.grenoblealpesmetropole.fr

Conception Grenoble Alpes Métropole 2022
Crédit photo ©Lucas Frangella ©Pascale Cholette ©Guillaume Rossetti ©Vianney Thibaut
Document imprimé sur papier 100% recyclé